

2013



A la croisée
des chemins

2

Conseil de Fondation 2013

Yves Pillonel, Genève, Président

Benoît Markwalder, Lausanne, Vice-président

Dr Catherine Chavanne, Montreux

Lionel Delafontaine, Lausanne

Anne-Catherine Dubois, Pully

Equipe professionnelle 2013

(total des postes: 2.6 équivalents temps plein au 31 décembre 2013)

Jean-Luc Nicoulin, secrétaire général

Doris Agazzi, centrale de facturation des C-I (CFCI) (jusqu'au 31 août 2013)

Nadia Chevalier, centrale de facturation des C-I (CFCI) (dès le 15 mai 2013)

Monique Masur, centrale des codeuses et codeurs-interprètes en LPC (CCI)

Julie Collin, service d'aide à l'intégration (SAI)

Karine Richard, service d'aide à l'intégration (SAI)

Gervaise Rollet, service d'aide à l'intégration (SAI)

Sylvie Thorens, service d'aide à l'intégration (SAI) (jusqu'au 30 avril 2013)

Rachel Weber, service d'aide à l'intégration (SAI) (dès le 1er octobre 2013)

3

Billet du président

Nous avons poursuivi en 2013 nos négociations avec l'OFAS et les Cantons. Cela prend beaucoup de temps, trop de temps à vrai dire. Nos bénéficiaires ne peuvent rester dans l'expectative et l'attente. Ils nous font certes confiance, mais plusieurs parents et professionnels nous ont déjà interpellés pour en savoir plus. Nous les comprenons, mais que leur dire sinon que nous restons positifs et optimistes, qu'il faut continuer à nous faire confiance. Les bienfaits de notre action ne sont plus à prouver, ils sont évidents et les solutions vont venir.

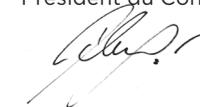
Des avancées importantes ont été réalisées en 2013 pour assurer un nouveau financement des prestations LPC, après la résiliation de la convention tarifaire par l'OFAS, en 2012, mais ce dossier n'est pas encore clos (voir en page 6). Du côté des bonnes nouvelles, nous avons signé un contrat de prestations avec l'OFAS pour nos bénéficiaires de plus de 15 ans, alors que les Cantons concernés ont financé les prestations durant la scolarité obligatoire. Par contre, la perspective de mise en place d'un accord intercantonal s'est un peu éloignée et demandera encore beaucoup de travail pour, peut-être, se réaliser.

Au nom du Conseil, je remercie chaleureusement Messieurs Delafontaine et Nicoulin qui ont œuvré sans compter pour que, dès le 1er août 2013, nos bénéficiaires puissent continuer à recevoir les prestations auxquelles ils sont habitués.

Autre note positive, notre Conseil a eu la joie d'intégrer deux nouveaux membres: Mme Catherine Chavanne, médecin ORL, nous amène son expertise professionnelle de plus de 30 ans dans le domaine de l'audiologie infantile; M. Lionel Delafontaine nous apporte sa sensibilité et son vécu de jeune adulte sourd (voir pages 4 et 5).

Nous remercions aussi nos différents services (SAI, CCI et CFCI, voir page 8 et suivantes) qui ont continué à assurer leurs tâches à notre grande satisfaction, ainsi que nos donateurs (voir page 20), grâce auxquels nous avons pu poursuivre le développement de nos projets existants ou nouveaux (voir page 11 et suivantes).

Yves Pillonel,
Président du Conseil



4

Deux arrivées au Conseil

Le Conseil de la Fondation a capella a accueilli deux nouveaux membres durant l'année 2013. C'est tout d'abord M. Lionel Delafontaine qui l'a rejoint en janvier, puis Mme Catherine Chavanne. Nous les présentons rapidement ci-dessous.

Catherine Chavanne

Née en 1955, Catherine Chavanne passe son enfance dans le Jura. Elle suit ensuite des études de médecine à l'Université de Lausanne où elle obtient son diplôme en 1979. Elle se spécialise alors en oto-rhino-laryngologie et chirurgie cervico-faciale. En 1987, elle est nommée chef de clinique adjoint dans le Service d'ORL du CHUV à Lausanne. Elle ouvre en 1988 un cabinet privé à Montreux et est nommée médecin agréé à l'Hôpital régional, tout en gardant une activité à temps partiel comme médecin associé au CHUV, responsable de la consultation d'ORL pédiatrique jusqu'en 2001.

Catherine Chavanne a eu durant toute sa carrière un grand intérêt pour la surdité de l'enfant tant au niveau du diagnostic que de la prise en charge péda-gogico-thérapeutique. Elle a participé à de nombreux congrès et stages en Suisse et à l'étranger et publié plusieurs articles sur ce sujet.

En 2013, elle rejoint le conseil de la Fondation a capella afin d'apporter son expérience médicale.



5

Lionel Delafontaine

Lionel Delafontaine naît sourd profond en 1976. Un des premiers enfants à en bénéficier en Suisse romande, sa famille utilise le LPC dès l'âge de 5 ans. Intégré à l'école ordinaire dès cet âge, il obtient le certificat d'études et ensuite un diplôme de maturité.

Il poursuit ensuite des études qui lui permettent de devenir éducateur spécialisé en 2001. Il bénéficie durant tout son cursus de formation de la présence de codeuses-interprètes en LPC et d'appuis pédagogiques.

Lionel Delafontaine travaille actuellement au Centre des Marmettes, institution qui accueille des personnes sourdes et aveugles, ainsi que des personnes sourdes présentant un handicap associé.

Il y assume deux fonctions en travaillant d'une part dans un groupe de lieu de vie et d'autre part en s'occupant de la communication dans le cadre du développement personnel des résidents.

Lors des réunions et supervisions, il recourt encore régulièrement à l'aide d'une codeuse-interprète en LPC afin de pouvoir participer pleinement aux discussions avec ses collègues. Il en va de même durant les séances du Conseil.

Les passions de Lionel Delafontaine sont la lecture, la marche, le ski et la natation. Il aime également beaucoup les voyages durant lesquels il peut découvrir l'histoire de l'art des pays qu'il parcourt.



Lionel Delafontaine a rejoint le Conseil pour y apporter le point de vue d'un jeune adulte sourd ayant bénéficié des prestations offertes par la Fondation et y recourant encore.

6 La Fondation à la croisée des chemins

Situation en fin d'année 2012

Comme nous le présentions dans notre rapport annuel 2012, l'OFAS a résilié en mars 2012 la convention tarifaire de 2006 qui réglait le financement des prestations de codage-interprétation en LPC. Cette résiliation devait prendre effet au 30 juin 2013. Au 1er janvier 2013, nous n'avions encore pu commencer la négociation d'un nouvel accord avec l'OFAS pour le postscolaire.

Quant aux discussions avec les Cantons pour la reprise du financement des prestations en âge scolaire, elles avaient débuté en octobre avec la plupart des Cantons concernés pour être arrêtée dès fin novembre au profit de la mise en place

d'un éventuel accord intercantonal. Notre rapport annuel 2012 fournit davantage de détails.

Négociations avec l'OFAS

En janvier 2013, notre recours juridique contre la décision de l'OFAS s'est révélé une impasse puisque compétence n'a pas été reconnue à notre Fondation d'agir dans ce dossier.

Suite à une rencontre avec l'OFAS, un chemin a toutefois pu être tracé pour arriver dans les meilleurs délais à un accord pour les prestations qui seraient encore à la charge de l'AI. C'est l'Office AI du Canton de Vaud qui a été chargé de cette négociation.



7

Suite à quelques réunions, une convention de prestations a pu être signée début juillet. Elle règle le financement des prestations délivrées dès la fin de la scolarité obligatoire, que ce soit pour la formation professionnelle initiale, la formation continue ou l'accompagnement professionnel.

Négociation avec les Cantons

En parallèle, nous avons rencontré à plusieurs reprises deux représentants de la CES (Commission de l'Enseignement Spécialisé, au niveau romand). Ces personnes étaient chargées par leurs collègues d'envisager avec nous la possibilité et les modalités d'un éventuel accord intercantonal. Le but d'un tel accord serait de régler le financement des prestations de codage-interprétation en LPC auprès des enfants en scolarité obligatoire, de manière unifiée dans tous les Cantons romands.

Il nous est toutefois apparu dès le mois de mai qu'un tel accord ne pourrait être mis sous toit suffisamment tôt pour nous permettre d'assurer les activités de préparation de l'année scolaire 2013-2014. Nous avons alors repris contact avec chaque Canton de manière bilatérale. Ceci nous a permis d'obtenir des accords transitoires pour le financement des prestations de codage-interprétation en LPC, dans l'attente d'un éventuel accord intercantonal.

Nous avons ainsi pu organiser et mettre en place les prestations pour l'année scolaire 2013-2014, à la satisfaction de tous. Nous avons même pu compter, dans certains Cantons, sur un soutien financier aux

prestations de codage-interprétation en LPC offertes aux enfants avant l'entrée à l'école obligatoire.

A partir de la rentrée scolaire, il ne nous a pas été possible de relancer le processus de négociation visant à faire avancer l'accord intercantonal que nous appelions pourtant toujours de nos vœux. Le financement des prestations de codage-interprétation en LPC demeure donc, pour l'instant encore, réglé par des accords transitoires et bilatéraux entre chaque Canton concerné et la Fondation a capella.

Un chemin encore à parcourir

Nous demeurerons donc encore quelques temps à cette « croisée des chemins » d'où nous essayons de trouver la meilleure voie pour assurer à l'ensemble de nos bénéficiaires « l'accès à des prestations adéquates tant en termes de qualité que de quantité, leur permettant ainsi de mener à bien leur cursus de formation en intégration, ainsi que leur vie professionnelle et sociale », comme nous l'écrivions dans notre rapport 2012. C'est d'ailleurs la mission que nous confient nos statuts!

8

SAI (Service d'aide à l'intégration)

Les quatre responsables du Service d'Aide à l'Intégration (SAI) accompagnent les enfants et jeunes adultes sourds, ainsi que leurs proches, dans leur projet d'intégration sociale, scolaire et professionnelle au moyen du LPC.

Leur rôle consiste notamment à évaluer les besoins en périodes de codage-interprétation en LPC, engager les demandes de financement et collaborer avec l'ensemble du réseau pour participer à la construction, l'évaluation et l'adaptation du projet individualisé autour de chaque bénéficiaire.

Mme Rachel Weber a pris en octobre 2013 ses fonctions de responsable du SAI en remplacement de Mme Sylvie Thorens, démissionnaire, que nous remercions de son travail durant quelques années à nos côtés.

Accompagnement précoce

Le SAI soutient les familles dans le projet de prise en charge de leur enfant dès le diagnostic de surdité, en partenariat avec les unités thérapeutiques et d'autres professionnels de la petite enfance. Il participe à l'information des parents sur la surdité, ses conséquences et les moyens pour y faire face, particulièrement le LPC. L'intervention de codeuses-interprètes en LPC dans la famille ou en structure d'accueil peut être prévue, de même que la mise en place de projets particuliers (voir page 13).

Scolarité obligatoire

Sur invitation de l'école, le Service d'Aide à l'Intégration intervient pour poser les mesures de codage-interprétation en LPC.

Il participe aux réseaux avec les parents et l'équipe pluridisciplinaire pour construire des projets cohérents qui favorisent les apprentissages. Le SAI peut également fournir sur demande des informations sur la surdité aux enseignants et aux élèves.

Formation professionnelle initiale

De nombreux jeunes sourds entament des études ou une formation professionnelle. Le Service d'Aide à l'Intégration évalue les besoins en périodes de codage-interprétation en LPC. Il veille notamment à ce que les conditions d'examens garantissent l'égalité des chances (LHand). Sur demande, il sensibilise les équipes sur les lieux de stage aux effets de la surdité sur la collaboration professionnelle, en répondant aux préoccupations et interrogations.

Accompagnement professionnel

Selon les besoins des bénéficiaires dans l'exercice de leur travail, le Service d'Aide à l'Intégration évalue et relaie les demandes à l'AI pour apporter une aide ponctuelle en LPC. Il peut également fournir des informations sur la surdité et ses effets à l'employeur et/ou aux collègues du bénéficiaire.

« Les adultes sourds sont de plus en plus nombreux à faire appel à la CCI pour des demandes ponctuelles concernant leur vie privée »

— Monique Masur, responsable CCI

9

CCI (Centrale des codeuses et codeurs-interprètes en LPC)

La responsable de la Centrale des codeuses-interprètes est au service de toute personne susceptible d'avoir recours à une codeuse-interprète en LPC.

Au début de l'année scolaire, elle gère la planification du travail pour les interventions régulières en milieu préscolaire, scolaire, ainsi que pour les cours des étudiants et apprentis. En cours d'année scolaire, elle organise les remplacements et les nombreuses adaptations d'horaires. En tout temps, elle répond aux demandes ponctuelles des adultes sourds.

Parmi la soixantaine de demandes ponctuelles en 2013, on peut mentionner: cours d'arbitrage, rendez-vous d'affaire, cours de conduite, cours jeunesse et sport, assemblées associatives, etc. mais aussi congrès, conférences, spectacles organisés par les associations en lien avec la surdité.

La responsable de la CCI connaît la disponibilité et les compétences particulières des codeuses-interprètes en activité. Elle est à leur écoute et les conseille lorsque c'est nécessaire. Elle tient à jour la base de données permettant la facturation des prestations.

L'année 2013 a été marquée par de nombreuses demandes émanant d'adultes sourds désirant entreprendre une nouvelle formation. En parallèle, les demandes pour les enfants en âge préscolaire et début de scolarité continuent d'affluer.

Ces quatre dernières années, le nombre de codeuses-interprètes en LPC suffisait largement à couvrir les besoins. Cela risque de ne plus être le cas en 2014 et nous nous réjouissons de la mise en place d'une prochaine formation de codeurs-interprètes en LPC.

Les interventions des codeuses-interprètes en LPC sont variées et demandent des capacités d'adaptation. Avec les petits élèves, l'accent est mis sur l'apprentissage du décodage, en lien avec l'apprentissage des sons et de la lecture. Avec les adolescents et les adultes, le message est transmis le plus fidèlement possible.

Nos étudiants des Hautes Écoles ont parfois des cours en anglais, nous mettons spécialement l'accent sur la formation des codeuses-interprètes en LPC dans cette langue.



10

CFCI (Centrale de facturation des codeuses et codeurs-interprètes en LPC)

Mise sur pied en 2006 à la demande de l'association des codeuses-interprètes en LPC (ASCI, voir page 17), le mandat de la Centrale de Facturation des Codeurs-Interprètes en LPC (CFCI) consiste à organiser et réaliser les opérations liées à la facturation et au paiement des prestations : périodes de codage-interprétation en LPC, déplacements et cours d'apprentissage du LPC.

La responsable de la Centrale de Facturation collecte les données relatives aux missions de mise en place de codage-interprétation en LPC qui nous sont confiées, ainsi que celles portant sur les prestations effectivement réalisées par les codeuses-interprètes en LPC. Ces données sont agrégées par bénéficiaire. Les factures sont ensuite établies et adressées aux partenaires qui financent les missions, sur la base de leurs décisions :

- Cantons : pour les bénéficiaires fréquentant un degré HarmoS, ou parfois avant.
- Offices AI (OAI) : pour les bénéficiaires ayant terminé leur scolarité obligatoire, qu'ils réalisent une formation professionnelle initiale, une formation continue ou aient besoin de LPC sur leur place de travail.
- Associations, pouvoirs publics, privés, etc. qui demandent et financent des interventions ponctuelles de codage-interprétation en LPC.
- Fonds d'entraide : mis en place par la Fondation a capella grâce à des fonds privés, il assume les prestations lorsqu'aucune autre source de financement n'existe.

Sur la base des données des prestations réalisées, la Centrale de Facturation calcule et paie le montant des honoraires de chaque codeuse-interprète en LPC. Une participation est retenue au titre de participation au financement des charges de la CFCI, selon un accord avec l'ASCI. La Fondation a capella peut avancer, lorsque c'est nécessaire, une part des honoraires à court-terme (dans l'attente du paiement des factures) ou moyen-terme (décisions à recevoir).

Deux changements importants ont marqué l'activité de la CFCI en 2013. Tout d'abord, le logiciel de gestion a dû être modifié pour répondre aux changements de procédures impliqués par la renégociation avec l'OFAS et les cantons (voir page 6). D'autre part, Mme Doris Agazzi, créatrice et gestionnaire de ce service depuis 2006, a quitté la Fondation. Elle a participé à la sélection de la nouvelle responsable, Mme Nadia Chevalier, et a assuré sa formation. Nous remercions vivement Mme Agazzi pour son investissement durant ces nombreuses années à la tête de la CFCI. Nous souhaitons également la bienvenue à Mme Nadia Chevalier.

« Travailler en partenariat avec les parents, suivre leur rythme et celui de leur enfant est un gage de réussite pour une communication optimale à l'aide du LPC dès le plus jeune âge. »

— Gervaise Rollet, cheffe de projet

11

Accompagnement précoce

En décembre 2013, nous avons participé à Paris au colloque ACFOS (Action Connaissance Formations pour la Surdit ) intitul  « l'enfant sourd de 0   3 ans et sa famille ». Les divers expos s propos s ont mis l'accent sur l'importance de pouvoir offrir un accompagnement parental centr  sur le projet LPC le plus rapidement possible apr s l'annonce du diagnostic.

En effet,   l' ge de 2 mois, un b b  commence   faire le lien entre le son et le mouvement articulatoire pour les voyelles. Le nourrisson apprend d s les premiers jours de vie les caract ristiques de sa langue maternelle (visuelles, auditives et cognitives). Le cerveau est fait pour apprendre, il faut veiller   lui fournir les stimuli ad quats pour lui permettre de se d velopper. Le LPC constitue un  l ment important de cette stimulation pour favoriser l'apprentissage du langage par le cerveau.

Actuellement 85 % des enfants pr sentant une surdit  s v re et profonde sont appareill s avant 12 mois. L'implant se pose avant 18 mois Le LPC continue d'avoir son importance pour cette population.

Une nouvelle plaquette est en cours de pr paration, elle est destin e aux parents et a pour objectif de les renforcer dans leurs potentialit s et celles de leur enfant. En effet, lorsque s' tablit une harmonisation entre les projets parentaux et des professionnels, l'enfant b n ficiera de la meilleure prise en charge possible.

Durant l'ann e 2013, le SAI a suivi 7 enfants en pr scolaire. Des projets individualis s ont  t  mis en place dans chaque situation, toujours en collaboration avec les diff rents partenaires, dans chaque canton romand.

Notre objectif est  galement de permettre aux parents de rencontrer d'autres familles et de r aliser que leur b b  a des comp tences de communication pr linguistiques similaires   celles de tout autre enfant.



14

Quelques chiffres

Figure 1
Evolution du nombre de bénéficiaires et du LPC

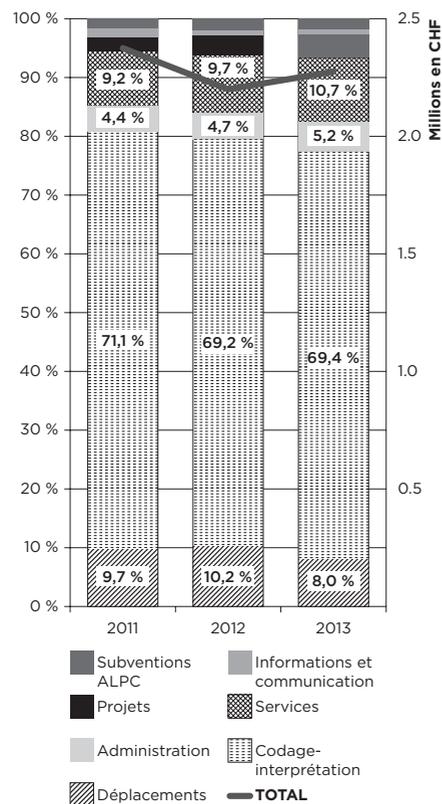
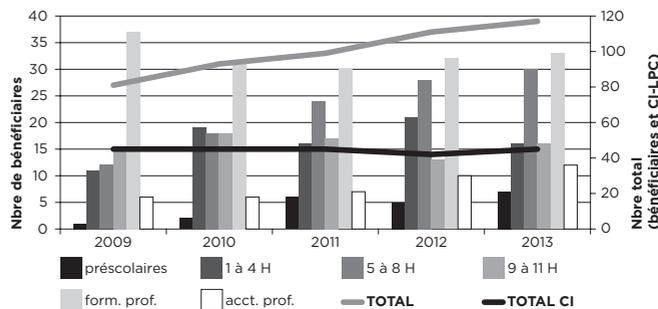


Figure 2 Répartition des coûts

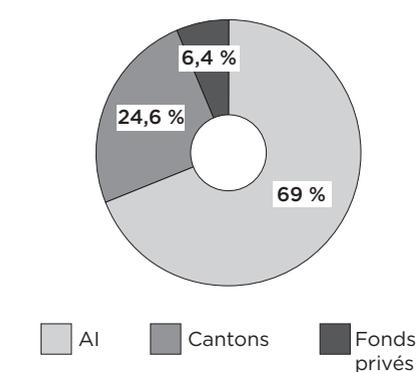


Figure 3 Financement du CI-LPC

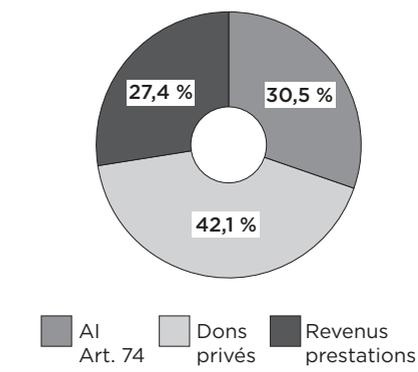


Figure 4 Financement des opérations

15

Figure 1 Le nombre de bénéficiaires suivis est en augmentation notamment par le jeu de leur avancée en âge. 115 personnes ont ainsi bénéficié de prestations de codage-interprétation en LPC durant l'année 2013. Le plus jeune d'entre eux avait 15 mois, alors que le plus âgé avait 39 ans.

Ces bénéficiaires proviennent de l'ensemble des Cantons romands, y compris de la région de Berne francophone. Les élèves en formation professionnelle initiale en constituent la part la plus importante.

Le nombre de périodes de codage-interprétation en LPC délivrées se monte à 20'960. Ceci correspond à un montant de près de CHF 1'800'000, y compris les coûts de déplacement liés. La part de ceux-ci se monte à un peu plus de 10 % du total.

Quant au nombre de codeuses-interprètes en LPC en activité pour assurer la réalisation de ces prestations, il reste stable depuis 2009. En effet, aucune nouvelle formation n'a été organisée ces dernières années, marquées par d'autres problématiques. Nous en avons relancé le projet pour un début en 2015-2016 (voir page 23).

Figure 2 La totalité des charges de la Fondation, y compris le coût des prestations de codage-interprétation en LPC, représente environ CHF 2'270'000. Les prestations directement délivrées aux bénéficiaires (codage-interprétation en LPC et déplacements) constituent près de 80 % des coûts globaux. Les coûts liés

aux différents services (SAI, CCI, CFCI) se situent quant à eux légèrement au-delà de 10 % en 2013. Les projets représentent un peu plus de 4 % de l'ensemble des charges de la Fondation. Quant aux coûts purement administratifs, ils restent très limités à 5,2 % de celles-ci.

Figure 3 Le financement des prestations de codage-interprétation en LPC et des déplacements liés était assuré en 2013 principalement par les Offices AI (69 %).

Suite à la nouvelle convention de prestations, signée en juillet avec l'OFAS, qui n'assure plus le financement pour les bénéficiaires durant la scolarité HarmoS, cette part est en diminution par rapport à 2012, alors que celle à charge des Cantons augmente (24,6 %).

La Fondation a finalement financé 6,4 % de ces prestations grâce à des dons issus de la recherche de fonds.

Figure 4 Les charges hors codage-interprétation en LPC sont principalement financées par des dons privés (42,1 %), une subvention de l'OFAS au titre de l'art 74 LAI (30,5 %), ainsi que des revenus dérivés des prestations directes aux bénéficiaires (27,4 %).

16

Parole à nos partenaires

Association suisse pour le Langage Parlé Complété



Issue de l'Association pour le Langage Parlé Complété, la Fondation a capella entretient des relations privilégiées avec elle. L'ALPC regroupe plus de cinq cents membres (personnes sourdes ou malentendantes, parents au sens large, amis, professionnels, personnes intéressées). Son objectif principal est de dispenser la formation au LPC à toute personne intéressée.

Le comité est formé de cinq bénévoles et complété par une secrétaire et une caissière, toutes deux à temps partiel. Des « teams » gèrent week-ends de formation et sorties sous la supervision du comité, tout en donnant libre cours à leur créativité.

Le team BEJUNEF (Berne, Jura, Neuchâtel, Fribourg) a organisé les stages de mai et novembre, fréquentés chacun par plus de 200 personnes, dans le cadre chaleureux de l'hôtel Eurotel-Victoria dans la station de Villars (VD).

Le team JLPC (Jeunes LPC) a organisé trois rencontres: Aqua Park (Bouveret), soirée bowling-fondue et week-end (début novembre, Yverdon-les-Bains) lors duquel une vingtaine de participants ont pu coder et partager de bons moments. La JLPC a collaboré avec la FSS lors du « forum jeunes sourds romands » (6 décembre) sur le thème de l'endettement, abordé par une pièce de théâtre en LSF et LPC.

Plusieurs groupes régionaux disséminés en Suisse romande permettent de poursuivre l'apprentissage du LPC après les stages, à des fréquences variables.



Lors du « Festival de l'intégration » (Delémont), le LPC a pu être mis en lumière grâce à une collaboration avec l'Association des Parents d'Enfants Déficiants Auditifs du Jura et Berne francophone (AJPEDA).

Le comité salue l'initiative de quatre codeuses-interprètes en LPC qui ont réalisé un manuel de Cued Speech (code anglais) à l'usage des francophones utilisant le LPC. Manuel que l'ALPC a publié en 2013.

Finalement, le comité ALPC et toute l'association se projettent dans le futur en soutenant le camp d'été 2014 qui se déroulera du 20 au 26 juillet 2014 à Charmey, géré par un team d'été!

« Les codeuses-interprètes doivent sans cesse s'adapter pour répondre à la grande variété des interventions »

— Véronique Michel, comité ASCI

17

Association suisse des Codeuses et codeurs-Interprètes en LPC



Comme l'ALPC, l'Association Suisse des Codeuses et codeurs-Interprètes en LPC (ASCI) est un partenaire important de la Fondation a capella. L'ASCI est l'association professionnelle des codeuses et codeurs-interprètes en LPC.

En 2013, l'ASCI regroupait 56 membres (toutes codeuses-interprètes en LPC) dont une grande majorité étaient en activité. Le comité de l'ASCI, constitué de cinq personnes, est régulièrement amené à travailler en collaboration avec la Fondation a capella.

Mis à part le travail habituel d'une association, le comité organise deux fois par année des journées de formation continue réservées à ses membres. En 2013:

- La première journée de formation a été axée sur les « brochures d'exploitation des gommettes LPC » et sur une nouvelle méthode d'apprentissage du LPC, toutes deux éditées par la Fondation a capella (voir page 12). Deux codeuses-interprètes en LPC ont notamment eu l'occasion de présenter de manière détaillée leur travail auprès des bénéficiaires au moyen de ce matériel.
- La seconde journée a porté sur le lien qui se crée entre un bénéficiaire et une codeuse-interprète en LPC. Plusieurs jeunes bénéficiaires et codeuses-interprètes en LPC ont notamment offert des témoignages très intéressants.

De nombreuses codeuses-interprètes en LPC s'investissent régulièrement dans l'animation des groupes d'apprentissage du LPC que ce soit dans les stages ponctuels ou les groupes régionaux réguliers, notamment dans les langues étrangères.

Depuis quelques années, l'ASCI sensibilise particulièrement ses membres à la nécessité de travailler de manière spécifique le décodage auprès des jeunes bénéficiaires. Dans le contexte scolaire (classe parfois bruyante, interventions des camarades placés derrière l'élève, apport lexical plus riche, introduction de nouvelles langues, etc.) et malgré l'apport de l'implant cochléaire et des prothèses auditives, le Langage Parlé Complété reste incontournable. Le travail de la codeuse-interprète en LPC demande toutefois plus d'ingéniosité pour faire acquérir et garder la fluidité du décodage.

18

Réseau surdité en Suisse romande

L'ALPC (Association suisse pour le Langage Parlé Complété (voir page 16) est le partenaire privilégié de la Fondation a capella en Suisse romande.

La Fondation a capella gère les activités professionnelles en lien avec l'intégration oraliste d'enfants et jeunes sourds en Suisse romande à l'aide du LPC. L'ALPC gère les activités associatives pour tous les âges et organise les cours et les stages d'apprentissage du LPC.

Nous sommes également en contact avec de nombreux acteurs du réseau surdité en Suisse romande:

- ARELL (Association romande des enseignantes en lecture labiale)
- ASCI (Association suisse des codeuses et codeurs-interprètes en LPC)
- Associations de sourds et malentendants
- ASPEDA (Association des parents d'enfants déficients auditifs)
- forum écoute (Fondation romande des malentendants)
- FSS (Fédération suisse des sourds)
- GRPS (Groupement romand des professionnels en surdité)
- Pro Infirmis dans plusieurs cantons romands
- Sonos (Suisse allemande)
- ECES (Ecole cantonale pour enfants sourds) à Lausanne
- Institut St Joseph «Le Guintzet» à Fribourg
- Centre Montbrillant à Genève
- Centre de Jour compétent en Surdité (CJS) à Renens
- Les services de l'enseignement spécialisé de plusieurs cantons romands
- HEP surdité Vaud
- Centre suisse de pédagogie spécialisée (et le projet OPERA)
- CoROM Handicap
- Centres d'implantation de Genève et de Berne

19

Relations avec l'OFAS et les Cantons

En plus des dons privés dont elle bénéficie (voir page 20), le financement de la Fondation a capella et des prestations de codage-interprétation en LPC repose sur les apports de l'OFAS et des Cantons. Des changements importants ont été mis en place en juillet 2013, suite à la résiliation de la précédente convention tarifaire par l'OFAS.

OFAS, article 74 LAI

La Fondation a capella accède au soutien financier de l'OFAS au titre de l'article 74 LAI à travers un organisme faitier (Fondation forum écoute, Lausanne). L'enveloppe budgétaire obtenue dans le cadre du sous-contrat de prestation actuel, en vigueur depuis 2007, est un des piliers du financement de nos activités (voir page 21). Le montant du financement octroyé n'a pas évolué lors du renouvellement du contrat pour la période 2011-2014, comme pour de nombreuses autres entités, malgré des prestations en hausse.



OFAS, convention tarifaire

Un nouveau contrat de prestations a remplacé au 1er juillet 2013 la précédente convention tarifaire de 2006 (voir page 6). Il règle le financement des périodes de codage-interprétation en LPC délivrées dans le cadre de la formation professionnelle initiale et de l'accompagnement professionnel de bénéficiaires. Par rapport à la situation précédente, l'OFAS n'intervient plus pour les bénéficiaires durant les onze années de scolarité obligatoire (HarmoS).

Cantons

Jusqu'ici, les Cantons assuraient des compléments de prestations lorsque les besoins particuliers de bénéficiaires en scolarité obligatoire dépassaient la limite fixée pour le financement par l'OFAS. Dès le 1er juillet 2013 (signature de la nouvelle convention de prestations avec l'OFAS, voir page 6), chaque Canton concerné a repris de manière bilatérale le financement des prestations pour les bénéficiaires fréquentant une classe de degré HarmoS domiciliés sur son territoire. Nous appelons de nos vœux la signature d'un accord intercantonal mais la négociation de celui-ci prendra encore du temps.

20 Recherche de Fonds ponctuelle et donateurs fidèles

Aux côtés de nos partenaires financiers officiels (OFAS, Cantons, BFEH), le soutien financier de donateurs privés demeure indispensable à la poursuite des activités de la Fondation a capella. Ils nous permettent notamment de compléter les prestations offertes par les entités étatiques et de mettre en place des projets spécifiques.

Nous remercions chaleureusement nos partenaires financiers privés en 2013 :

- 24h du badminton, Anières, Laurie Bordier
- APCO Technologies SA, Aigle
- Association du Golf de Lavaux, Puidoux
- Association du Golf Club du Domaine Impérial, Gland
- Bidault Lucie
- Bovay + Partenaires SA, Lausanne
- Commune d'Anières
- Famille Benbassat, Anières
- Famille Pfirter, St-Prex
- Famille Tissot, Genève
- Financière Mermod SA, Lausanne
- Fondation Eugénie Baur-Duret, Genève
- Fondation Pierre et Claude Chessex, Lausanne
- Fondation Pierre Demaurex, St-Sulpice
- Fondation Gandur pour la Jeunesse, Tannay
- Fondation Jeunesse SPV (société pédagogique vaudoise)
- Fondation Juchum, Lausanne
- Fondation Marguerite, Morges
- Fondation banque Pictet & Cie, Genève
- Fondation Alice et Karl Schenkel-Wagner, Montreux
- Fondation Wigert, activation d'une partie du don reçu en 2008.
- Fondation Hans Wilsdorf, Genève
- Kiwanis club, Orbe
- iMiniDons, divers dons anonymes
- Loterie Romande, Conférence des organes de répartition, activation d'une partie du don reçu en 2012
- Divers dons anonymes

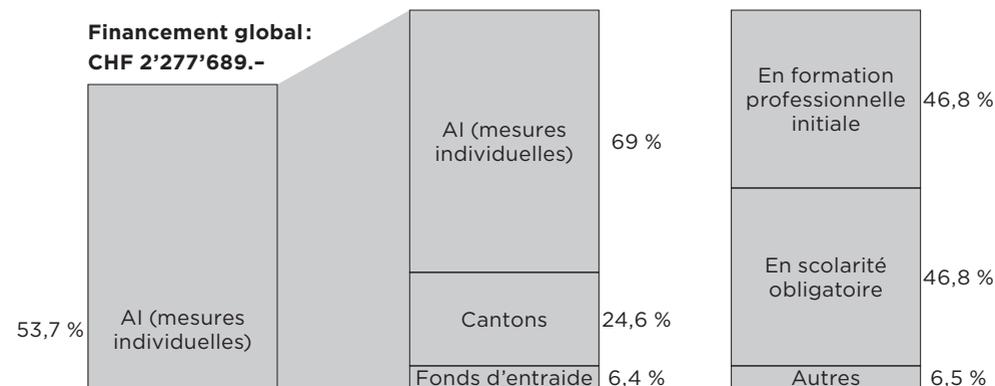
Les besoins de notre Fondation en fonds privés sont importants car les besoins de nos bénéficiaires le sont! La recherche de fonds reste donc une de nos priorités pour les années à venir.

21 Comptes 2013

Prestations de codage-interprétation en LPC: CHF 1'763'995.-

Financement

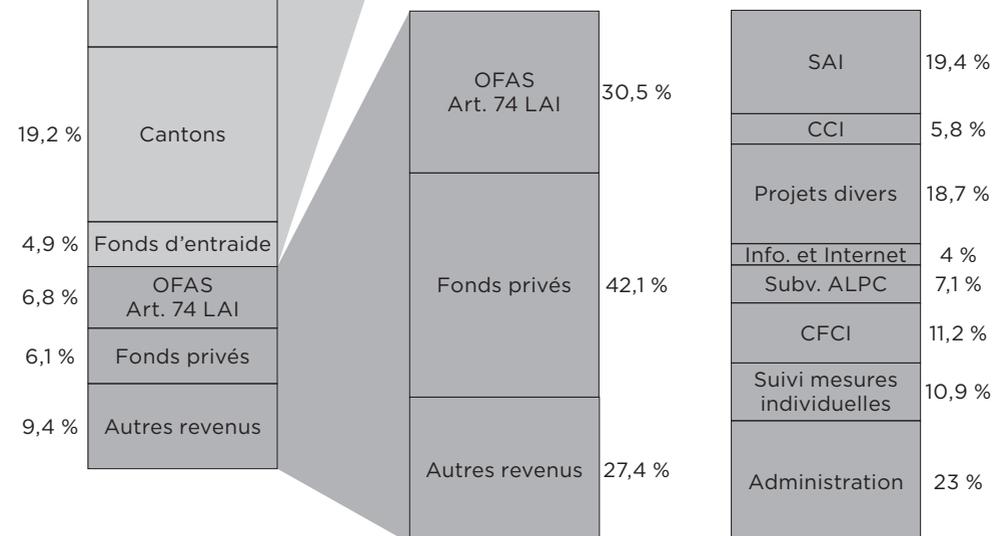
Charges



Autres prestations: CHF 513'694.-

Financement

Charges



22

Perspectives 2014

Nous terminons ce rapport d'activités 2013 en présentant les axes principaux qui sous-tendent notre travail en 2014.

Négociations autour du financement des prestations

Comme nous l'avons présenté en page 6, un contrat de prestations a été signé avec l'OFAS pour les prestations délivrées après la scolarité obligatoire. Des accords transitoires sont en cours avec les Cantons pour les prestations délivrées durant la scolarité obligatoire.

Nous espérons toujours parvenir à négocier des accords à plus long terme avec les Cantons, si possible sous la forme d'un accord intercantonal qui nous permettrait d'assurer au mieux les prestations que nous offrons.

Projets spécifiques

Comme depuis quelques années, l'intervention précoce demeure l'une de nos priorités. Il s'agit d'un projet que nous pouvons continuer d'assurer grâce à un don important de la Fondation Wigert, reçu en 2008. Nous souhaitons notamment informer toujours mieux et plus rapidement les parents après l'annonce du diagnostic et mettre à leur disposition notre savoir-faire et nos prestations. Nous souhaitons également mieux informer les différents partenaires professionnels du réseau au sujet de la Fondation a capella, de ses prestations et du projet oraliste avec LPC en général.

Ceci est maintenant complété par le développement, partout en Suisse romande, du

projet « Coffre à histoires » (voir page 13) qui s'adresse aux enfants que ce soit avant l'entrée à l'école ou durant les deux premières années HarmoS. Ce projet est pérenne puisqu'il a reçu une aide importante du BFEH, (Bureau Fédéral de l'Égalité pour les Handicapés). Il constitue une excellente porte d'entrée vers le LPC pour cette population et favorise l'habitué de l'enfant à l'intervention de codeurs-interprètes en LPC durant la scolarité.

C'est ensuite le projet « Gommettes LPC » que nous continuerons de développer. Projet qui prend le relais du « Coffre à histoires » pour faciliter l'apprentissage de la lecture par l'enfant sourd et malentendant en lui offrant notamment un matériel adapté à ses besoins et basé sur le LPC (voir page 12).

Finalement, nous travaillerons en 2014 à la réalisation d'une nouvelle version de notre site internet afin de le rendre plus adapté à nos besoins, notamment en ce qui concerne l'information du public au sujet de nos prestations et du LPC.

Formation de codeurs-interprètes en LPC

Le nombre de codeuses-interprètes en LPC en activité ne nous permet plus de répondre de manière fluide et flexible à la demande de prestations. Ceci est d'autant plus vrai que celle-ci est souvent fortement concentrée sur certaines plages horaires, durant les semaines scolaires. De plus, une part non négligeable de ces codeuses-interprètes en LPC va atteindre l'âge de la retraite dans les prochaines années. Nous souhaitons donc préparer

23

le futur en mettant en œuvre le processus devant aboutir à la mise en place d'une nouvelle formation de codeurs-interprètes en LPC à l'horizon 2015-2016.

Recherche de fonds

A côté des soutiens financiers dont nous bénéficions de la part des pouvoirs publics (voir pages 14, 15 et 21), la recherche de fonds auprès de donateurs privés demeure une nécessité et donc une priorité (voir page 20). C'est grâce à ceux-ci que nous pouvons notamment continuer à compléter le financement de trois axes importants de nos activités: nos services (SAI, CCI, CFCI), nos projets spécifiques (voir

pages 11 à 13) et le Fonds d'entraide (qui nous permet de financer des prestations de codage-interprétation en LPC lorsqu'aucune autre source de financement n'existe).

Collaboration avec le réseau

Comme d'autres, nous sommes persuadés que nul acteur du domaine de la surdité ne peut fonctionner seul, en Suisse romande comme ailleurs. Il est capital de travailler en maintenant des contacts étroits avec les multiples professionnels œuvrant autour de chaque enfant sourd. La collaboration avec l'ensemble du réseau surdité en Suisse romande continuera donc à être entretenue et vivifiée (voir page 18).



Adresses utiles en 2014

Site internet: www.a-capella.ch

Secrétariat général

Fondation a capella, Avenue de Collonges 2, 1004 Lausanne, 021 905 68 61

Jean-Luc Nicoulin

076 616 72 58 • jean-luc.nicoulin@a-capella.ch

SAI (Service d'aide à l'intégration)

Hélène Clouet, Rue de la Servette 90, 1202 Genève (dès août 2014)

078 699 45 12 • helene.clouet@a-capella.ch

Région: Genève

Karine Richard, Risoud 11, 1348 Le Brassus

078 707 97 01 • karine.richard@a-capella.ch

Région: Vaud

Gervaise Rollet, Av. des Arquebusiers 17, 1800 Vevey

079 510 20 60 • gervaise.rollet@a-capella.ch

Régions: Valais, Fribourg et Vaud

Rachel Weber, Rue de la Fourchaux 12, 2610 Saint-Imier

079 467 92 64 • rachel.weber@a-capella.ch

Régions: Berne francophone, Jura, Neuchâtel

CCI (Centrale des codeuses et codeurs-interprètes en LPC)

Monique Masur, Ch. de Faug 2, 1805 Jongny

021 922 84 91 • monique.masur@a-capella.ch

CFCI (Centrale de facturation des codeuses et codeurs-interprètes en LPC)

Nadia Chevalier, Rue de Praz-de-Feur 22, 1912 Leytron

079 693 19 79 • nadia.chevalier@a-capella.ch

Coordonnées bancaires

UBS Genève: CCP 80-2-2 — IBAN: CH47 0024 0240 3731 0800 X

Impressum: Fondation a capella — Responsable du rapport: Jean-Luc Nicoulin

Graphisme: www.betscharthomas.ch — Impression: AFIRO, Lausanne

Photos©: a capella et Amélie Benoist